

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/05/2026 - 3428 - 2011 B 01321 - 537 866 873 - A.P.A.C.S ARTOIS-NORD

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme BOURLET CHANTAL
234 CHEMIN NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20121240306868

Pour le compte de :
SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
234 RUE NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS

N° SIREN : 537 866 873

Période déclarée : Année 2024

Date limite de dépôt : 20/05/2025

Année 2024

certifié conforme à
l'original 12 pages
Président

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

GREFFE DU TRIBUNAL

13 MAI 2026

DE COMMERCE D'ARTOIS

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2020)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

ART 19 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
LIBERTÉS ET AUX LIBERTÉS

Oui

Adresse de messagerie

chantal.bourlet.apacs@gmail.com

B - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de
voie

234 RUE NOBLED

Complément de
distributionLieu-dit,
hameau

234

Code postal

62490

Ville: VITRY EN ARTOIS

Pays: France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

activités comptable et secrétariat

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

2 987

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

SAGE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)

12 465



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	23 387	23 060	327
TOTAL I (5)	23 387	23 060	327
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	3 700		3 700
Créances (2) clients et comptes rattachés	3 507		3 507
Créances autres (3)	161		161
Charges constatées d'avance	100		100
TOTAL II	7 468		7 468
TOTAL GENERAL (I + II)	30 855	23 060	7 795

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	5 713
Report à nouveau	-3 300
Résultat de l'exercice	-2 987
TOTAL I	526
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	1 516
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	4 821
Comptes courants d'associés	932
TOTAL III	7 269
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7 795

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Production vendue	Services dont export et livraisons Intracommunautaires	39 536
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		200
Autres produits		469
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		40 205
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges extérieures		23 369
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	331
Rémunérations du personnel		12 465
Charges sociales		5 244
Dotations aux amortissements		1 509
Autres charges		13
Total des charges d'exploitation (II)		42 931
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-2 726
Produits et charges divers	Charges financières (V)	261
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-2 987

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		2 987
	Bénéfice	Déficit
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		2 987



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 678			2 678	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 569			8 569	
Autres immobilisations corporelles	12 140			12 140	
TOTAL rubrique I	23 387			23 387	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 678			2 678
Installations générales, agencements, aménagements divers	8 407	162		8 569
Autres immobilisations corporelles	10 467	1 346		11 813
TOTAL rubrique II	21 552	1 508		23 060

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Relevé des provisions**
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**II - DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits de l'exercice

2 987

TOTAL des déficits restant à reporter

2 987

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MME	Nom d'usage	BOURLET
Nom et prénom	DORDAIN CHANTAL		
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	01/11/1961	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	59500	Commune de naissance	DOUAI
Numéro, type et nom de voie	234 RUE NOBLED		
Code postal	62490	Ville	VITRY EN ARTOIS
Pays	FRANCE		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case:





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse de la déclaration

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU APACS ARTOIS NORD
au capital de 1000 euros
Siege social : 234, Rue NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISL
5378668730001215 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 Juin,
A 17 heures,

L'associée unique de la société APACS ARTOIS NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, a tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 234 rue Nobled 62490 VITRY EN ARTOIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente.

Et présente :

Madame Chantal BOURLET, propriétaire unique des 100 parts sociales.

Seul associée de la société et représentante en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal BOURLET, présidente associée unique

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice

La présidente dépose sur le bureau :

- La feuille de présence de l'associée unique
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024,

cb

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementations sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, s'élevant à 2987 €, de la manière suivante :

- la totalité au compte report à nouveau pour 2987 €

- Le cumul autre réserves s'élèvera à 5 713 euro.
- Le cumul de report à nouveau s'élèvera à - 6287 euro.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, aucune somme n'a été distribuée.

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par la présidente Associée Unique.

Mme BOURLET Chantal

Présidente ; Associée Unique.

